



Document de travail

Le « *logement d'abord* » : Qu'est ce que c'est ? Et comment la FNARS s'y engage ?

Le secteur Accueil hébergement insertion (AHI) en France s'est structuré autour d'un empilement de dispositifs et de concepts (urgence, insertion, stabilisation...), la logique étant le passage de l'hébergement d'urgence à l'hébergement d'insertion, puis au logement temporaire, avant d'accéder au logement de droit commun, même si ce parcours n'est ni linéaire ni systématique : la personne doit prouver sa capacité à accéder au logement, le logement est l'aboutissement du parcours d'insertion.

Cette approche traditionnelle s'oppose à celle dite du « *logement d'abord* », issue des expériences américaines et développée depuis quelques années en Europe, qui pose le logement comme une condition préalable et nécessaire à la réinsertion. Cette orientation réinterroge directement les principes fondateurs qui régissent la politique française de prise en charge des personnes en situation d'exclusion.

Si le « *logement d'abord* » est le principe structurant de la « Refondation de la politique d'hébergement et d'accès au logement » engagée par le Secrétaire d'Etat chargé du Logement fin 2009, l'Etat n'en a jamais explicité sa vision d'ensemble.

Cette note vise à :

- donner quelques clefs pour comprendre la logique du « *logement d'abord* »,
- analyser sa véritable place dans la Refondation telle que menée à ce jour,
- dégager des pistes à explorer pour construire le « *logement d'abord* » à la française tel que nous le voulons.

Eclairages américains et européens : les origines du « *logement d'abord* »

Les clés pour le « logement d'abord »

Il n'existe aucune conception universellement partagée du « *logement d'abord* », mais plutôt :

- un programme de référence : *Pathways to housing*, mené aux Etats-Unis depuis les années 90, qui s'adresse exclusivement à des personnes souffrant de troubles psychiques ou d'addiction ;
- des expériences qui s'en inspirent, notamment des programmes adaptés en Europe depuis les années 2000 (Royaume-Uni, Finlande, Irlande, Norvège, Portugal, Danemark...).

D'après ces expériences, **voici les 4 principaux points d'appui d'une politique du « logement d'abord »** sur lesquels il est indispensable de s'interroger pour concevoir un tel programme :

Le logement comme pré-requis

Le « *logement d'abord* » repose sur la conception que la stabilité liée au logement est un pré-requis. Les personnes s'installent dans leur propre logement : un logement autonome, de droit commun qu'elles ont choisi, pour lequel elles ont signé un contrat en leur nom sans limitation de durée, et qui n'est pas conditionné par le suivi d'un quelconque engagement.

Dans le programme *Pathways*, les logements sont dispersés, de façon à ce que les personnes s'intègrent dans la communauté. D'autres programmes (comme en Finlande) rassemblent des logements avec des services situés sur site.

Les personnes présentant les besoins d'accompagnement les plus complexes peuvent accéder directement à un logement

Pathways to Housing s'adresse exclusivement à des personnes souffrant de pathologie mentale ou d'addiction, donc essentiellement des hommes seuls, des situations chroniques et complexes, des personnes ayant connu une longue période d'errance.

La liberté de choix pour les personnes accueillies

Pathways to housing propose aux personnes de choisir :

- le voisinage et l'appartement, dans la mesure des disponibilités,
- les meubles et articles ménagers,
- un accompagnement ou non, et le cas échéant de quel type et à quelle fréquence.

La liberté de choix est un facteur déterminant pour le succès du programme et l'acceptation des services liés au logement.

Des services d'accompagnement pluridisciplinaires et intensifs

Dans l'expérimentation originelle aux Etats-Unis, les personnes sont incitées à s'engager dans une démarche accompagnée, mais cet engagement ne conditionne pas leur accès ni leur maintien dans le logement. L'accompagnement proposé est intensif, organisé autour d'une équipe pluridisciplinaire (professionnels de la santé, psychiatres, travailleurs sociaux et spécialistes de l'emploi), qui n'est pas présente sur site mais disponible 24h/24, 7j/7. Des aides financières sont également proposées pour faire face au paiement du loyer.

Dans les programmes européens assimilés au « *logement d'abord* » (Angleterre, Espagne, Danemark...), on observe des variantes, qui s'éloignent parfois significativement des orientations initiales : quant à l'autonomie du logement et à son intégration dans la ville, quant à la possibilité de choix de l'accompagnement, quant aux publics ciblés...

Les résultats observés du « *logement d'abord* »

Ces programmes s'appuient sur des études qui démontrent que les personnes sans abri préfèrent vivre dans un logement autonome, et que le logement partagé ou la vie en centre d'hébergement sont des alternatives que seule une très petite minorité préfère.

De nombreuses évaluations approfondies s'accordent pour démontrer les effets positifs du « *logement d'abord* », en particulier sur 3 points :

- les personnes logées via ces programmes conservent mieux leur logement que celles passées par d'autres dispositifs. Ainsi, 88 % des bénéficiaires de *Pathways to housing* sont toujours dans leur logement au bout de 2 ans, contre 47 % d'un groupe « témoin » ayant bénéficié de services évolutifs. Ce type de programmes a permis aux Etats-Unis de réduire non seulement les durées moyennes d'hospitalisation mais aussi les incarcérations ; selon les sites, 70 à 80 % des personnes sont encore dans leur logement après 4 ans ;
- le logement pérenne fournit une forme de stabilité et de sécurité que ces personnes ne connaissaient pas dans leur mode de vie antérieur ;
- ces programmes présentent un rapport coût-efficacité supérieur à toutes les autres solutions classiques.



En Europe, ces dispositifs sont plus récents et les évaluations pour l'instant moins solides, néanmoins ils gagnent du terrain. Ainsi, **l'une des recommandations du jury de la Conférence de consensus européenne organisée fin 2010 encourage la transition vers ces programmes.**

De plus, dans tout projet de mise en œuvre du « *logement d'abord* », il faut évidemment tenir compte de contextes nationaux très différents en termes de nombre de personnes sans abri, de tensions sur le marché du logement, d'immigration et notamment de personnes en situations irrégulières.

Les principales limites observées

Il n'existe pas de preuves solides démontrant que ces stratégies permettent de traiter les difficultés sociales ou de santé des personnes : au moins ne les aggravent-elles pas.

Par ailleurs, ces programmes sont-ils réellement adaptés à tous types de publics ? Les partisans soutiennent que si les personnes aux situations les plus complexes peuvent vivre dans un logement ordinaire, cela signifie que le « *logement d'abord* » peut être élargi à toute personne sans abri quel que soit son niveau d'exclusion.

| | | |
|---|---|---|
|  | <p>OBSERVER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL D'AUJOURD'HUI POUR IMAGINER CELUI DE DEMAIN</p> | <p>Disponible en librairie au tarif de 17€</p> |
| | |  <p>Nous agissons pour l'insertion</p> |

En France, quel modèle de « *logement d'abord* » sous-tend la Refondation ?

La Refondation telle que menée actuellement néglige les aspects essentiels de ce que doit être une politique de « *logement d'abord* » efficace. En effet, elle repose sur :

☞ **Un concept essentiellement au service d'une rationalisation budgétaire**

Les motivations qui sont mises en avant par l'Etat portent sur la baisse des coûts. Cette orientation se traduit par un glissement des budgets hébergement vers les budgets consacrés à l'intermédiation locative, aux maisons relais, aux résidences sociales, à l'accompagnement vers et dans le logement, qui sont beaucoup moins coûteux pour l'Etat. De plus, ces dispositifs sont hors du champ de la loi 2002-2 et des garanties qu'elle apporte par rapport au droit des usagers.

Aux Etats-Unis il est vrai, les programmes de « *logement d'abord* » se sont initialement mis en place avec la préoccupation de réduire les dépenses : ils se sont basés sur l'identification d'un public, les sans-abri « chroniques », souffrant de troubles psychiatriques ou d'addiction, qui représentent une petite frange (10 %) des utilisateurs des centres d'hébergement, mais qui demandent les soins les plus complexes et les plus coûteux.

Dans les pays européens précurseurs, l'adaptation de ces orientations s'appuie, elle, assez largement sur une volonté d'apporter des réponses plus adaptées aux personnes. Aux Etats-Unis, l'ouverture du programme à d'autres publics comme les familles sans logement poursuit aussi bien l'objectif de mieux adapter les réponses.

☞ **Un objectif d'accès au logement détourné au profit de formules intermédiaires**

L'orientation de l'Etat est de favoriser les solutions alternatives à l'hébergement (résidences sociales, intermédiation locative...) qui sont, à l'exception de la maison relais, toujours des dispositifs transitoires considérés comme une étape dans le processus d'insertion devant conduire au logement de droit commun. Les personnes qui y sont « logées » n'ont pas vocation à y rester, même si le statut d'occupation peut être considéré comme moins précaire que celui d'hébergé.

De même, la loi Droit au logement opposable (DALO) qui prévoit la possibilité de requalifier une demande de logement en demande d'hébergement va à l'encontre d'une véritable politique de logement d'abord.

La logique reste donc la même : le logement ne constitue pas le préalable d'un processus d'insertion mais la finalité que les personnes atteignent après être passées par différentes étapes.

☞ **Un accompagnement social ciblé essentiellement sur le logement**

En France, ce sont les formules d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) qui sont prônées au détriment d'une approche globale de la personne. Cet accompagnement centré essentiellement sur des questions de maîtrise du budget du ménage, de respect des règles de bon voisinage, etc., est bien trop restrictif par rapport à la diversité de la palette, la disponibilité et la souplesse des formes d'accompagnement proposées dans les programmes étrangers de « *logement d'abord* » (accompagnement global et pluridisciplinaire).

Il existe la possibilité inscrite dans l'article L312-1 du CASF d'organiser un accompagnement social global « hors les murs », c'est-à-dire un accompagnement social global et de proximité en dehors de la structure d'hébergement et directement auprès de personnes locataires en difficulté ou même propriétaires. Il s'agit d'un outil à mobiliser en priorité pour mettre en place la stratégie du « *logement d'abord* ».

Ainsi, avec la Refondation, on passe progressivement :

- d'un système reposant sur le centre d'hébergement et un accompagnement social dit « global », financés conjointement par une dotation globale de financement (DGF) ;
- à un système reposant sur des formes temporaires de logement, auxquelles peuvent être associées des mesures AVDL/Accompagnement social lié au logement (ASLL), le lieu de vie et l'accompagnement étant désormais financés de façon disjointe.

On reste donc sur des solutions provisoires et un accompagnement léger qui ne répondent pas aux conditions d'efficacité du « *logement d'abord* ».



L'expérimentation « un chez-soi d'abord » à Marseille, Lille, Toulouse et Paris

Ce programme est en cours de lancement sous l'égide d'Alain Régnier, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées, avec une portée interministérielle (santé, habitat, cohésion sociale). Il reprend certains points clefs identifiés dans les programmes d'origine du « *logement d'abord* », mais reste pour l'instant expérimental. Il s'adresse exclusivement à des personnes victimes de troubles psychiques sévères. Les personnes ne sont pas locataires, mais sous-locataires de logements gérés par des associations dans le cadre d'un dispositif d'intermédiation locative. Le programme comprend un volet « action » et un volet « recherche-évaluation », avec l'objectif d'évaluer d'ici 2014 l'opportunité d'une généralisation.

La participation des personnes accueillies est une des clefs de ce programme, ceux-ci devant être associés notamment via la mise en œuvre de groupes d'entraide mutuelle (GEM), l'implication dans les comités de pilotage et de recherche, ou encore les « médiateurs de santé-pairs ».

Comment construire le « *logement d'abord* » à la française ?

De nombreux rapports ces dernières années ont montré la nécessité de rénover en profondeur le système d'accueil des personnes sans abri en France (Rapport de l'Inspection générale des affaires sociales sur l'hébergement d'urgence en 2005, Rapport de la Cour des comptes sur les personnes sans domicile en 2007, Conférence de consensus organisée par la FNARS en 2007, Rapport Pinte pour une politique publique de prise en charge des personnes sans abri en 2008, etc.). Ils ont conduit à la Refondation, même si celle-ci ne répond pas suffisamment aux attentes exprimées. Les principaux constats portés par ces rapports sont les suivants :

- une demande de plus en plus importante et non satisfaite malgré des moyens financiers en constante progression ;
- un système de « portes tournantes » qui fait que les personnes, une fois entrées dans les dispositifs d'urgence, ont beaucoup de mal à en sortir par le haut ;
- un empilement de dispositifs qui est très complexe et illisible pour tous (services de l'Etat, intervenants sociaux, personnes accueillies).

Ces constats rejoignent les interrogations de nos partenaires européens quant à l'efficacité de nos politiques publiques : avec la loi DALO saluée comme une des plus avancées en son genre, avec un parc de logements sociaux des plus développés et l'un des plus gros budgets nationaux consacrés aux dépenses sociales (+ 30 % du PIB), comment la précarité et le sans abrisme peuvent-ils afficher une telle ampleur en France ? Beaucoup remettent en cause la complexité et la lourdeur de notre dispositif d'hébergement (« Skip the shelters » / « sautez l'hébergement », nous enjoignait une experte européenne lors de la Conférence de consensus française).

La Conférence de consensus européenne sur le sans abrisme de décembre 2010 préconise « le passage progressif de politiques reposant essentiellement sur les centres d'hébergement et les logements de transition vers des approches orientées sur le logement durable, accompagné d'un soutien approprié aux personnes ainsi relogées. Cela suppose un accès élargi au logement permanent et une capacité de prévention et d'accompagnement adéquate ». La France doit se saisir de cette recommandation.

La FNARS est favorable au passage vers une politique de « *logement d'abord* » qui s'adresse à toutes les catégories de publics, à condition qu'elle soit cadrée, qu'elle se mette en place progressivement et que les conditions de réussite soient clairement partagées et garanties par l'Etat et les autres partenaires concernés (bailleurs sociaux, conseils généraux et villes...).

Le « *logement d'abord* » vient interroger les fondements mêmes de notre dispositif d'accueil et de nos pratiques : pour construire un véritable modèle qui ait du sens et de l'ambition, il importe de lancer une réflexion de fond avec tous les acteurs concernés (en passant par les travailleurs sociaux et les personnes accueillies) qui amène à définir une stratégie et un calendrier, forcément sur le long terme, définissant des étapes transitoires.

Les éléments ci-après peuvent servir de base pour initier ce travail.

☞ Quelles conditions de base voulons-nous poser ?

1 - Un programme qui s'adresse à tous les publics

Ce type de programme a prouvé son efficacité pour les situations les plus complexes. Aussi, dans la mesure où l'insertion nécessite une stabilité, notamment du lieu de vie, pour des personnes dont la situation d'exclusion est l'aboutissement de ruptures successives, le modèle à construire doit s'adresser à tous les publics.

2 - Un double objectif : logement et réinsertion

Les formules de logement transitoire n'évitent pas les risques de déracinement des personnes, la lourdeur des étapes à franchir : une politique de « *logement d'abord* » doit s'appuyer sur un véritable logement de droit de commun.

Ce « *logement d'abord* » à la française doit affirmer son objectif, non pas seulement de maintenir les personnes dans leur logement, mais de favoriser leur réinsertion sociale.

3 - Un accompagnement social souple, global, pluridisciplinaire, basé sur la libre adhésion des personnes

L'efficacité du « *logement d'abord* » au profit des plus exclus est indissociable d'un accompagnement social qui soit :

- intensif, nécessitant une disponibilité 24h/24 pour les situations les plus complexes ;
- pluridisciplinaire et professionnel, ce qui implique notamment la mobilisation des services sociaux de secteur, des travailleurs sociaux des associations, de médecins, psychiatres et professionnels de l'emploi ;
- sur la durée, avec possibilité de reprise après une interruption ;
- flexible pour pouvoir s'adapter aux personnes (dans son contenu, sa fréquence...).

Il s'agira désormais d'intervenir directement auprès des locataires mais aussi de mettre en place de nouvelles modalités d'accompagnement collectives qui permettent de créer du lien social au sein du quartier, de la ville. De nouveaux partenariats seront à réfléchir avec les associations de quartier et d'habitants par exemple.

4 - La prévention à tous les niveaux

La prévention doit devenir un principe structurant : dans une logique de « *logement d'abord* », c'est un non-sens de laisser un ménage perdre son logement ! Au-delà de la seule prévention des expulsions locatives, il s'agit de repérer et d'intervenir précocement dans les situations de ruptures familiales, de préparer de manière concertée les sorties d'institution (Aide sociale à l'enfance, hôpital, prison...), etc.

5 - La participation des personnes accueillies

Les programmes d'origine du « *logement d'abord* » ont montré l'importance du libre choix des personnes dans leur adhésion aux programmes proposés et dans la réussite des parcours. Or on a vu en Europe et dans certains rapports français la tentation d'associer ces programmes à des mesures coercitives ou répressives. La FNARS s'oppose à de telles méthodes, car elles risquent surtout de pousser les personnes à se cacher.

Plus encore, c'est la méthodologie même du « *logement d'abord* », ses indicateurs de qualité et son évaluation qui doivent se construire avec les bénéficiaires (cf. l'expérimentation « Un chez-soi d'abord »), la satisfaction des personnes prises en charge devant figurer comme un des critères de réussite de tout programme.

6 - Une véritable gouvernance aux niveaux national et local

La définition d'une telle politique nationale implique nécessairement une large palette d'acteurs (santé, emploi, administration pénitentiaire, immigration...), qui doivent tous être tenus à des objectifs précis en matière de réduction du sans abris. Des indicateurs de qualité sont à construire, pour un suivi régulier des effets de cette action.

Cette gouvernance doit être déclinée également au niveau local au travers des Plans départementaux accueil hébergement insertion (PDAHI), en lien avec les Plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

☞ Des pistes à explorer pour préparer la transition

Comment faire évoluer les missions et compétences des intervenants sociaux ?

Les 3 évolutions majeures consistent à :

- considérer que le logement est l'étape initiale de l'insertion et non l'objectif final ;
- faire en sorte que les intervenants sociaux aillent au-devant des personnes, dans leur logement (visites à domicile), et non l'inverse ;
- envisager l'accompagnement sur la durée sans limite a priori.

Il s'agit donc d'engager une réflexion profonde sur l'évolution des modalités d'intervention et pratiques sociales que ce nouveau concept induit. Au-delà des trois évolutions majeures précisées ci dessus, il s'agit aussi de réfléchir à de nouvelles manières d'intervenir, de s'organiser en équipe pluridisciplinaire (santé, CAF, référents RSA...) articulée autour des personnes qui ne sont plus obligées de changer de lieu, de renforcer les modalités d'accompagnement collectif et les lieux de socialisation, de s'ouvrir davantage sur la ville, le quartier, etc. Ces enjeux touchent à la formation initiale et la formation continue des intervenants sociaux. Il existe un savoir faire des associations et des travailleurs sociaux dans ce sens, et des expériences au sein du réseau sur lesquels il s'agira de s'appuyer.

D'autres acteurs doivent également s'imprégner progressivement de cette nouvelle culture, en particulier les bailleurs sociaux qui vont voir arriver de nouveaux publics et de nouveaux partenaires, ainsi que les administrateurs des associations.

Comment reconvertir les centres d'hébergement ?

L'objectif de « *logement d'abord* » incite à transformer progressivement une grande partie des lieux d'hébergement en logement autonome, ce qui implique des changements de statuts aux enjeux réglementaires lourds ainsi que des glissements dans les budgets de l'Etat et entre administrations. Mais il ne s'agit pas de supprimer les centres d'hébergement : l'hébergement reste un « filet de sécurité » à préserver pour l'accueil des personnes en urgence (femmes victimes de violences, personnes qui fuient leur pays, ruptures familiales...), qu'il faut arriver à définir et à quantifier. Cet hébergement ne peut évidemment pas être réduit à sa fonction asilaire.

Certaines situations vont poser des questions particulières, comme celle des personnes en situation irrégulière (n'ayant pas légalement accès au logement, est-ce que l'hébergement reste leur seule solution, et avec quels services ?).

La question des personnes sans ressources (comme les jeunes de moins de 25 ans) se pose aussi. Le « *logement d'abord* » signifie que la collectivité est prête à soutenir la solvabilisation des personnes sans ressources pour qu'elles puissent payer leur loyer.

Comment situer les SIAO dans cette logique ?

Le « *logement d'abord* » nécessite de réinterroger les missions des Services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO) en termes notamment de coordination de l'intervention sociale sur les territoires et rend plus que jamais nécessaire la présence des bailleurs. La recherche d'un logement devient une action prioritaire dans le parcours des personnes ; le diagnostic se construit à partir et autour du lieu de vie, en s'appuyant sur une équipe pluridisciplinaire.

Comment sortir de l'ornière du logement ?

Si la résorption de la crise du logement ne peut constituer un préalable pour s'orienter vers des programmes de type « *logement d'abord* », en revanche une véritable volonté politique en la matière est indispensable pour en garantir la pérennité. Cela nécessite à la fois :

- de renforcer considérablement les objectifs de constructions de logements abordables, et des logements diversifiés qui puissent répondre à la multiplicité des besoins ;
- d'imaginer de nouveaux leviers pour assurer l'adéquation entre les niveaux des loyers, des charges et les revenus des ménages, car le manque de ressources financières ne peut être un critère pour différer l'accès à un logement dans cette logique.

Tous les acteurs doivent être impliqués dans la réussite de ce programme, dont les bailleurs sociaux et privés (en Irlande, les bailleurs sociaux sont tenus d'attribuer un tiers de leurs logements à des ménages SDF ; la Belgique mobilise le parc privé). C'est aussi l'occasion de réfléchir à l'acceptation d'autres formes d'habitat et d'habiter, comme la caravane.

Et maintenant ?

La FNARS rappelle la nécessité de préserver le dispositif d'accueil et d'hébergement tant que les solutions alternatives ne sont pas installées.

A ce titre :

- ◆ **Les injonctions de fermeture de places d'hébergement ou encore de transformation de places d'hébergement en logement temporaire** (résidence sociale ou location / sous-location...) ou adapté (maisons relais...) **sont inadmissibles** dans la mesure où aucune concertation sur la stratégie du « *logement d'abord* » n'a été engagée sur les territoires.
- ◆ **Les baisses de financements déjà annoncées sur de nombreux territoires sont inacceptables et doivent être suspendues immédiatement.** Une telle offensive a pour effet de braquer les acteurs et de les conforter dans leur conviction que l'Etat cherche seulement à réduire ses coûts, au mépris des bénéficiaires et des intervenants du secteur.
- ◆ **La mise en place du « *logement d'abord* » doit passer par une stratégie de long terme**, à construire étape par étape avec tous les acteurs concernés (Etat, associations, personnes accueillies, collectivités, bailleurs sociaux, privés...), en s'appuyant sur leur savoir-faire et sur les expériences existantes.
- ◆ **Une phase d'expérimentation sera indispensable**, avant d'envisager la généralisation.

Si le « *logement d'abord* » est un prétexte à la transformation et au démantèlement radical du secteur de l'hébergement, la FNARS ne le cautionnera pas. C'est le droit à un accompagnement social global et adapté pour les plus vulnérables qui est en jeu. Il est encore trop tôt à ce jour pour anticiper l'impact économique du « *logement d'abord* » : de nombreux facteurs sont à prendre en compte, à commencer par le coût d'un accompagnement global intensif et celui de la solvabilisation des ménages pour leur permettre de payer leurs loyers et charges, ainsi que l'accompagnement au changement des pratiques professionnelles. Le « *logement d'abord* » aura de toute façon un coût qu'il ne faut pas négliger mais qu'il faut considérer comme un investissement à long terme.

Par ailleurs, l'élaboration de notre modèle du « *logement d'abord* » doit s'appuyer sur les expériences déjà en cours à l'étranger, afin de construire un modèle partagé entre les associations et l'ensemble des partenaires : à ce titre, la FNARS vient de déposer un projet d'échanges (programme Grundtvig) avec des pays européens (Finlande, Ecosse, Autriche et Espagne) qui portent des programmes relevant du « *logement d'abord* ».

Elle lance également son propre groupe de travail, qui s'appuiera sur des expertises variées (sociologue, travailleur social, partenaire européen...) pour avancer sur des pistes de propositions concrètes.

Principales sources (disponibles sur le site de la FNARS) :

- Contribution de Volker Busch-Geerstema (chercheur à Brême) à la Conférence de consensus européenne de 2010.
- Intervention de Freek Spinnewijn (directeur de la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans abri -FEANTSA-) à la commission Hébergement habitat - janvier 2010.
- Rapport Damon : Les politiques de prise en charge des sans-abri dans l'Union européenne - 2009.
- Recommandations de la conférence de consensus européenne - FEANTSA 2010.
- Découverte du potentiel modèle « *Housing First* », Nicolas Pleace, 2010.